

LES RENSEIGNEMENTS QUI AURAIENT ÉTÉ CONNUS DE
L'ADJOINT DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je dois donc supposer que le ministre a menti lorsqu'il a donné une interview . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: Je suis sûr que la députée de Hamilton-Est doit donc supposer que le ministre s'est trompé.

Une voix: Non, ce n'est pas ça!

M. le Président: Je prierais la députée de poser sa question.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre doit se tromper parce que le 7 décembre, il a dit à la radio: «Le ministre de la Santé et moi-même avons été mis au courant de l'affaire quand des gens sont tombés malades, il y a près d'une semaine.» Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà dit à la Chambre qu'il a été personnellement informé à 11 heures, le 30 novembre.

Je voudrais demander encore au ministre des Pêches et des Océans s'il dément les déclarations faites par son adjoint, selon lesquelles il a été informé de l'affaire pour la première fois le 27 novembre, pendant qu'il assistait à Toronto à la conférence des premiers ministres et qu'il était en constante communication avec le ministre. Pense-t-il vraiment que l'opinion publique le croit quand il affirme qu'on ne l'a mis au courant que dans l'après-midi du 1^{er} décembre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne voudrais pas commenter des déclarations faites au cours d'une interview et qu'à mon avis, la députée présente hors contexte. Je suis cependant certain de connaître la vérité à cet égard. J'ai dit cet après-midi à la Chambre que je n'ai appris pour la première fois l'existence des moules toxiques qu'à 13 h 30, le 1^{er} décembre. Que l'un de mes collaborateurs ou qu'un fonctionnaire du ministère ait été mis au courant auparavant est tout à fait possible et tout à fait conforme à la procédure normale. En ce qui me concerne personnellement, je n'ai été informé que le 1^{er} décembre à 13 h 30.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS—LA DATE LIMITE DE LA SIGNATURE

L'hon. Edward Broadbent: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. La ministre est au courant des déclarations du premier ministre, qui a dit que le 2 janvier n'est pas une date immuable pour la présentation des propositions d'accord entre le Canada et les États-Unis. Elle sait probablement aussi que des milliers de

Questions orales

Canadiens tiennent à ce qu'on leur donne le temps voulu pour étudier les conséquences de cet accord.

La ministre sait-elle qu'il y a déjà des précédents aux États-Unis permettant de repousser la date, dans la procédure accélérée? Sait-elle aussi que le gouvernement canadien n'a pas demandé à faire repousser la date du 2 janvier? Peut-elle le confirmer à la Chambre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les représentants des deux parties ont examiné cette question. Mes collaborateurs me disent que, si la procédure accélérée s'applique, nous devons signer au plus tard le 2 janvier à minuit. Aucune information ne me permet de croire le contraire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA DATE FIXÉE POUR LA
SIGNATURE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas ma question. Nous savons tous que la date fixée est le 2 janvier. Le gouvernement a essayé de donner l'impression aux Canadiens que c'était là une date imposée par les Américains. En fait, c'est notre gouvernement qui essaie d'accélérer les choses, parce qu'il ne tient pas à ce que les Canadiens aient le temps de comprendre tous les détails.

La ministre voudrait-elle répondre à la question? Il est déjà arrivé aux États-Unis qu'on prolonge les délais, et le premier ministre lui-même a dit que cette date n'avait rien de spécial. Comme il y a des milliers de Canadiens qui voudraient avoir le temps d'y voir clair, pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas demandé au Congrès américain de repousser la date?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en disant que c'est le Canada qui impose cette date du 2 janvier pour éviter d'informer les Canadiens, le député répand encore de ces fausses informations que son parti multiplie pour faire oublier les avantages très réels de cet accord pour le Canada.

Je le répète à la Chambre, mes collaborateurs et nos négociateurs, les services de notre ambassade compris, me disent que, aux termes de la loi commerciale américaine de 1974 et d'autres textes législatifs, l'autorisation de recourir à la procédure accélérée expire à minuit le 2 janvier.

M. Riis: A moins qu'on ne demande un prolongation.

Mlle Carney: Si le député a d'autres informations pertinentes, je serais heureuse qu'il me les communique.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'avais naïvement supposé que la ministre savait que ses responsabilités sont d'agir dans l'intérêt de la population canadienne. La réalité, c'est que nous aurions pu demander un report du délai, mais le gouvernement ne le veut pas et il essaie d'en rejeter la responsabilité sur les Américains. Voilà la réalité, et les Canadiens le savent.